



## **Vous venez consulter un médecin de l'Ircoms ?**

Un protocole sanitaire est applicable, avec des obligations et limitations.

- La présence d'un accompagnant doit être limitée à la stricte nécessité et justifiée par l'état de santé du patient (handicap) ou son âge (enfant). Il ne peut assister à la consultation. Tout autre personne vous accompagnant doit rester à l'extérieur de l'établissement.
- A tout moment et dès votre entrée dans l'établissement, vous devez **porter un masque**.
- Le **gel hydro-alcoolique** doit être systématiquement utilisé à l'entrée de l'établissement, et à chaque fois qu'une signalétique ou le personnel vous y invitent.
- La **distance de sécurité d'un mètre** doit être respectée, sauf si le praticien juge nécessaire de la réduire momentanément dans le cadre de la consultation.
- Les indications de sens d'entrée et sortie, ainsi que les limitations ou fermetures de salles d'attente doivent être respectées.
- Vos déplacements doivent être limités, sans déambulation hors du lieu où le personnel vous aura invité à venir, et sans contact inutile avec des objets ou documents.

## **Vous venez pour une intervention de chirurgie orthopédique ?**

Toutes les mesures ci-dessus sont applicables.

- Vous devez également justifier à votre arrivée d'un **test PCR de moins de 48 heures**. Sa présentation est **obligatoire**, sans exception possible, même si vous avez reçu une vaccination complète (2 doses).
- Après votre admission, seule l'équipe soignante peut vous demander d'ôter votre masque.

## **Avant de vous rendre à un rendez-vous à l'Ircoms**

Que vous soyez vacciné ou non, certains symptômes simples à détecter doivent être signalés, aussi bien pour une consultation qu'une intervention chirurgicale :

- Avez-vous une température supérieure ou égale à 38 degrés ou de la toux ?
- Avez-vous eu de la fièvre ou de la toux lors des 15 jours précédents ?
- Avez-vous été en contact avec une personne infectée par le Covid-19 au cours des 15 derniers jours.

Si vous répondez oui à une ou plusieurs de ces questions, il faut contacter votre médecin traitant avant de vous rendre en consultation.